

# Budget de l'enseignement supérieur: comment faire contribuer les étudiants européens

MIS EN LIGNE LE 10/12/2018 À 17:40

✎ PAR [ERIC BURGRAFF \(/121/DPI-AUTHORS/ERIC-BURGRAFF\)](#)

On compte environ 25.000 étudiants européens non résidents dans les universités francophones. Considérant qu'ils bénéficient de notre système d'enseignement sans guère y contribuer, deux professeurs ont imaginé un modèle où ils participeraient davantage au coût de leur formation.



*Les étudiants « étrangers » représentent 20 % de la population de l'enseignement supérieur. © Bruno Dalimonte.*

**C**ent cinquante millions d'euros de budget additionnel pour les universités dans le courant de la prochaine législature ? C'est l'exigence posée par les six recteurs francophones. Alors que la marge de manœuvre budgétaire

de la Fédération Wallonie-Bruxelles est extrêmement limitée, deux professeurs de l'UCL proposent un début de solution. En mettant davantage à contribution les étudiants européens non-résidents, on pourrait, estiment-ils, engranger 30 à 40 millions chaque année au profit du budget de l'enseignement supérieur.

Vincent Yzerbyt, professeur à la faculté de Psychologie et des sciences de l'Éducation, ainsi que Vincent Vandenberghe, professeur d'Économie, font cette proposition à titre personnel. Pour contribuer au débat. Et parce que leurs parcours professionnels respectifs les ont amenés à s'intéresser à ces questions : le premier vit de plein fouet la massification du master en psychologie (un millier d'étudiants français vient d'y débarquer parce que leur pays a placé une sélection drastique au terme du bac), le second a mis l'économie de l'éducation au cœur de ses sujets de recherche.

## Mobilité asymétrique

Les derniers chiffres officiels disponibles (2016-2017) font état de 194.178 étudiants dans le supérieur de plein exercice. Parmi eux, 40.478 ne détiennent pas la nationalité belge, dont les trois quarts environ sont des ressortissants européens et le dernier quart des non-Européens. Trois précisions à ce stade : les non-Européens se voient déjà souvent appliquer un minerval différencié, ils n'entrent pas en ligne de compte ; les Français constituent la moitié de la population d'étudiants européens ; les Belges francophones étudiant à l'étranger sont peu nombreux, à peine 3.500 individus.

*« Nous sommes bien face à une mobilité européenne asymétrique »,* indiquent Vincent Yzerbyt et Vincent Vandenberghe. *« La balance entre mobilité sortante (les Belges qui étudient en Europe) et entrante (les Européens non résidents qui étudient en Belgique) est largement négative. »* Ils sont conscients qu'il est interdit de réclamer à des étudiants européens un minerval différent des étudiants belges mais assurent que les règles européennes comportent des dispositions permettant de résoudre la difficulté. La difficulté précisément, c'est que *« ces étudiants formés en Belgique n'ont pas la possibilité de contribuer financièrement à notre système. Or, mis ensemble, ils représentent un campus entier ! »*

Pour les professeurs, il existe deux solutions : soit on sélectionne à l'entrée mais il faut le faire pour tout le monde, soit on adapte le mode de financement de notre enseignement supérieur. D'où leur proposition en deux étapes. Un, on

relève de manière importante le minerval pour tous les étudiants (donc pour les Belges et assimilés aussi). Deux, on compense cette hausse de minerval par une bourse universelle équivalente au bénéfice des seuls étudiants éligibles (lire par ailleurs). Les promoteurs de l'opération estiment que le minerval pourrait, par exemple, être relevé de 1.600 euros (donc que la bourse universelle serait du même montant).

### « 400 professeurs supplémentaires »

Pour les étudiants éligibles, l'opération serait tout à fait blanche. À une double condition toutefois : premièrement, que l'administration qui gère l'attribution de la bourse universelle fasse diligence pour la payer immédiatement après une inscription dans un établissement supérieur ; deuxièmement, que cette allocation ne remette aucunement en question l'accès aux bourses actuellement octroyées aux étudiants moins favorisés. *« En procédant de cette manière, on respecte le droit européen qui autorise un État à réserver à ses seuls ressortissants le bénéfice de prestations sociales, de bourses et de prêts d'étude. Autant le droit est clair sur l'interdiction de différencier le minerval entre Européens, autant il permet de différencier toute prestation sociale. »*

Vincent Yzerbyt et Vincent Vandenberghe ont sorti leur calculette. Sur la base d'une population théorique de 200.000 étudiants, 25.000 environ seraient considérés comme « européens non résidents ». Ces jeunes seraient donc redevables d'un minerval plus élevé (par exemple de 1.600 euros), comme d'ailleurs les étudiants belges et assimilés. Mais à l'inverse de ces derniers cependant, ils ne seraient pas éligibles à la bourse universelle de 1.600 euros. Après quelques ajustements (il faut notamment déduire les Belges qui bénéficieraient de la bourse mais étudieraient à l'étranger), cela permettrait de faire entrer quelque 34 millions d'argent frais dans les caisses des établissements. De quoi *« rémunérer environ 400 professeurs supplémentaires »*. Ou rénover bien des auditoriums en piteux état.

## Les étudiants éligibles

✍ E.B.

On l'a vu, le modèle des professeurs Yzerbyt et Vandenberghe repose sur une hausse substantielle du minerval compensée, pour les étudiants éligibles, par une bourse universelle octroyée dès l'inscription. Cette

notion d'étudiant « éligible » rejoint les textes légaux en vigueur. Qui pourrait donc en bénéficier ? Tous les étudiants inscrits dans le supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles ou ailleurs mais résidant en Belgique. Pour les jeunes résidant à Bruxelles ou dans la partie néerlandophone du pays, s'ajouterait la condition de détenir un diplôme secondaire délivré par un établissement de la Communauté française. S'ajouteraient à ces catégories, les jeunes européens ou non européens résidant en Belgique depuis plus de cinq ans. Et également les jeunes européens ou non européens dont les parents travaillent en Belgique. Le tout serait évidemment à affiner, mais les règles tourneraient autour d'un lien avec la Belgique francophone par la nationalité, la résidence, la détention d'un diplôme du secondaire ou le travail des parents.

## «L'enseignement supérieur, c'est un prêt implicite»

MIS EN LIGNE LE 10/12/2018 À 17:34 ✂ PAR E.B.

Vincent Vandenberghe et Vincent Yzerbyt ne manquent pas d'arguments pour appuyer un modèle qui paraîtra probablement tout à fait pertinent aux uns, mais tout aussi probablement iconoclaste aux autres.

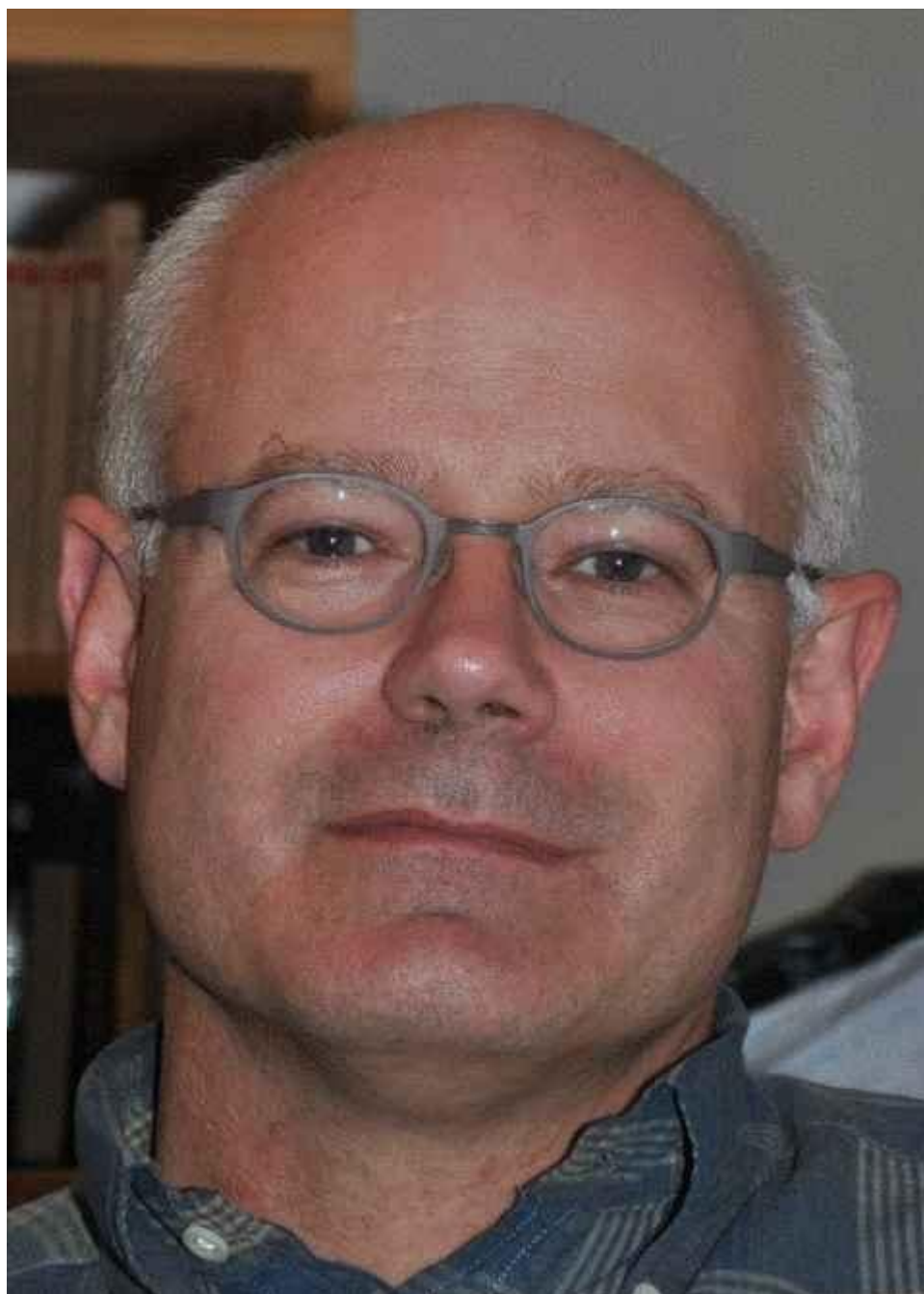
**De telles dispositions existent-elles dans d'autres secteurs ?**



*Vincent Yzerbyt : Bien sûr. Prenez les soins de santé. Notre proposition est en quelque sorte calquée sur l'organisation des soins entre états européens. L'assurance santé est liée à la personne : si un Belge est soigné au Portugal, c'est la sécurité sociale belge qui règle la note. Ce modèle est compatible avec une mobilité européenne asymétrique, ce qui n'est pas le cas pour l'enseignement supérieur. Autant le Belge doit pouvoir bénéficier de soins de santé ailleurs en Europe sans mettre sous stress le budget santé du pays hôte, autant l'étudiant européen devrait pouvoir étudier en Belgique dans les mêmes conditions.*



## Il est urgent d'agir aujourd'hui ?



*Vincent Vandenberghe : À l'évidence, on ne peut continuer de la sorte sans courir le double risque de voir se développer des réflexes protectionnistes visant à limiter le nombre d'étudiants étrangers et/ou de laisser filer un peu plus la qualité de notre enseignement supérieur via une massification accrue, mais non financée, des effectifs. Le succès de nos établissements du supérieur est lié à l'ouverture, à la qualité de l'enseignement, à la diversité. Mais il est aussi fortement lié à des décisions coercitives à l'étranger.*

**On vous reprochera de créer un système de type « deux poids, deux**

**mesures »...**

*V.Y. : Ce ne sera pas le cas. Ce que nous proposons vaut déjà aujourd'hui pour les bourses d'études. Elles ne sont accordées qu'aux étudiants belges ou à ceux qui ont des liens suffisants avec la Belgique. Ici, on ne fait qu'ajouter une bourse universelle, un peu comme le font d'autres pays d'Europe.*

*Juridiquement il y aurait deux actes : un minerval d'un côté, une bourse universelle de l'autre.*

**On vous reprochera aussi d'alourdir la facture des étudiants moins favorisés...**

*V.V. : La plupart des étudiants européens viennent de milieux qui sont en capacité de supporter ce minerval additionnel. Par ailleurs, on voit apparaître aujourd'hui de manière troublante d'autres types de réponses : ce sont les obstacles à l'entrée dans des filières trop populaires. Ces obstacles-là, ailleurs ou chez nous, mettent aussi à mal des valeurs de l'enseignement supérieur. De plus, les quotas ne règlent rien sur le fond : les jeunes concernés "empruntent" au système mais ne "remboursent" pas au terme de leurs études.*

**« Emprunter » ? « Rembourser » ?**

*V. V. : L'enseignement supérieur c'est un prêt implicite : vous bénéficiez de la solidarité collective mais vous « remboursez » via l'impôt et divers prélèvements quand vous commencez à travailler. C'est un contrat social. Les étudiants européens non-résidents font des allers-retours : ils sont chez nous quand ils peuvent bénéficier de la solidarité collective mais ils rentrent chez eux quand ils peuvent rembourser le prêt implicite reçu.*

**Le contexte financier de la Communauté française plaide-t-il en en votre faveur ?**

*V.Y. : Il paraît probable que trouver des moyens via des rééquilibrages internes soit très compliqué. Notre proposition apporte de la justice sociale tout en gommant un peu la différence entre ceux qui bénéficient du système et ceux qui y contribuent un tant soit peu.*